

Date de l'arrêté : 13/01/2026	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers FREYCHENET - Commune
Objet : Fermeture temporaire de la circulation - Route de Gabachou/Armentière	

ARRÊTÉ
N° AR_002_2026

Portant Fermeture temporaire de la circulation - Route de Gabachou/Armentière

Le Maire de la Commune de Freychenet,

Considérant qu'un rocher menace de se décrocher de la chaussée au lieu-dit la Tutasse, Route de Gabachou et pourrait entraîner avec lui une partie de la route et endommager la route d'Armentière / Nalzen en contrebas ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route ;

Article 1 : A compter du 14 janvier 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera fermée à hauteur du bassin de la Mouillère (bassin situé en dessous de l'église de Gabachou) et du croisement d'Armentière.

Article 2 : Les travaux de sécurisation comprendront le déplacement d'une pelle mécanique avec un brise-roche pour disloquer le rocher, suivi d'un enrochement avec de gros blocs pour consolider et sécuriser cet endroit.

Article 3 : Le jour de l'intervention au brise-roche la route Armentière / Nalzen sera également fermée à la circulation. Les usagers seront prévenus en temps et en heure avant le commencement des travaux.

Article 4 : L'entreprise TP SANCHEZ est chargée de l'exécution des travaux.

Fait à FREYCHENET, le 13 janvier 2026

Le Maire,

Michel MORÉREAU



M. Moréreau